REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 11 DECEMBRE 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq le 11 (onze) décembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de BOUGIVAL, régulièrement convoqués **le 5 (cinq) décembre 2025** conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en salle du Conseil , sous la présidence de Monsieur Luc WATTELLE, Maire.

Etaient Présents :
M. WATTELLE,
Maire,

Mmes JAQUEMET, BUNOUF, GUENEGAN, LEVEL
MM. AUGIER, PELLIGRI, SAZDOVITCH, DIOT
Adjoints au maire,

Mmes DUGAST, FELGERES, AUDOUZE, ROUAIX, LE GRAND, BLIN ; BUCHON SCHULTZ,
MM, MEZURE, VERDYS, VINCENT,
Conseillers municipaux,

Absents excusés :
M SEBBAH donne pouvoir à M WATTELLE
M HUA donne pouvoir à MME JAQUEMET
M BRUN donne pouvoir à M VERDYS

Absents :
MM CUIGNET, ALBERT, AOUN, CLERMONT, SUCHET,
Mmes PIRES, HUSSON

Mme JAQUEMET a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2025-54 : VISITES GROUPEES VILLA VIARDOT - CONVENTION DE PARTENARIAT, DE COMMERCIALISATION ET DE MANDAT ENTRE L'OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRÈS DE VERSAILLES GRAND PARC, LA COMMUNE DE BOUGIVAL ET LE CENTRE EUROPÉEN DE MUSIQUE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2242-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-04 du 25 mai 2020,

Considérant qu'il revient à l'Office de Tourisme et des Congrès d'assurer la conception, l'organisation et la commercialisation des visites groupées de la Villa Viardot, couplées ou non avec les visites de la Datcha Tourgueniev, guidées et/ou animées par des guides-conférenciers ou des professionnels (ici intitulées « les Visites »).

Considérant que les visites seront exclusivement organisées en groupes constitués ou d'individuels regroupés.

Considérant qu'il convient de définir par convention les droits et obligations de chacune des parties pour organiser ces visites de l'Office de Tourisme et des Congrès au sein de la Villa Viardot et désigner l'Office de Tourisme et des Congrès comme mandataire pour le compte du CEM pour l'organisation et la commercialisation de ces Visites.

Vu le projet de convention établi à cet effet,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

D'AUTORISER le Maire à signer la convention de partenariat, de commercialisation et de mandat entre l'Office de Tourisme et des congrès de Versailles Grand Parc, la commune de Bougival et le Centre Européen de Musique.

Le Maire

Luc WATTELLE

Luc Wattelle

REÇU EN PREFECTURE
le 12/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_AR-078-217800929-20251211-2025_054-AR

Certifié par Dematis